

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le protocole du 24 février 1994 relatif à la mise en oeuvre du grand projet urbain des Minguettes à Vénissieux prévoit la construction d'une médiathèque par la Commune et une participation communautaire de 3,5 MF. Par délibération en date du 15 décembre 1997, le conseil municipal de Vénissieux a désigné comme lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre l'architecte Dominique Perrault.

Le site d'implantation de la médiathèque, retenu par la Commune, se situe hors du périmètre du grand projet urbain. Toutefois, compte tenu du caractère structurant de cet équipement, une participation financière de la Communauté urbaine reste acquise.

Le coût total prévisionnel de cet ouvrage est fixé à 49 730 000 F HT, soit 59 974 380 F TTC, et la Commune sollicite les financements comme suit :

- Etat (subvention)	14 000 000 F
- région Rhône-Alpes	3 500 000 F
- département du Rhône	4 500 000 F
- communauté urbaine de Lyon	3 500 000 F
- commune de Vénissieux	34 474 380 F

B - Propose d'approuver la participation financière de la Communauté urbaine, d'un montant de 3 500 000 F, versée à la commune de Vénissieux pour la construction d'une médiathèque, de l'autoriser à signer la convention correspondante et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu le protocole en date du 24 février 1994 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Vénissieux en date du 15 décembre 1997 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine, d'un montant de 3 500 000 F, versée à la commune de Vénissieux pour la construction d'une médiathèque.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 657 140 - fonction 66 - opération 0061.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,